

## TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

### VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT RÉUSSITE	MANDAT SIMPLE
<b>Jusqu'à 50 000€</b>	Forfait de 4 000€ TTC	Forfait de 4 000€ TTC
<b>De 50 001 à 100 000€</b>	7% TTC du prix de vente	8% TTC du prix de vente
<b>De 100 001 à 200 000€</b>	6% TTC du prix de vente	7% TTC du prix de vente
<b>De 200 001 à 300 000€</b>	5% TTC du prix de vente	6% TTC du prix de vente
<b>De 300 001 à 700 000€</b>	4% TTC du prix de vente	5% TTC du prix de vente
<b>A partir de 700 001€</b>	3,5% TTC du prix de vente	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).  
Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

**Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :** Une majoration de ce barème de 2 points peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

**Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :** Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

**Avis de valeur d'un bien :** 250 € TTC

### SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS (Honoraires de gestion courante)

Par lot principal et par an : **entre 180 et 220€ HT**

### RÉDACTION DES BAUX

**Honoraires forfaitaires par acte : 100€ TTC** (honoraires partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire)

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit 10 % TTC*
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit 8 % TTC*
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit 10 % TTC*
<b>ASSURANCES – GARANTIES</b>	
<b>GLI – DI :</b> GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	<b>3.00 % TTC*</b> *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
<b>PNO BAILLEUR :</b> ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> <b>110€ TTC / an</b> (tarif préférentiel à partir du 3e lot privatif 90€)
<b>PRESTATIONS PARTICULIERES</b>	
Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis (100 € HT- <b>120 € TTC /heure</b> )

## RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8 € TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – ZONE TENDUE
	8 € TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – ZONE TENDUE
Etat des lieux	3 € TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur
	3 € TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
Locaux de droit commun		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Locaux commerciaux / professionnels		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	Sur devis avec un forfait minimum de 800€	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
<b>Autres locaux :</b> garage, parking, entrepôt...	150 € TTC	- Bailleur
	150 € TTC	- Locataire
AVENANT A BAIL	300€ TTC	- A charge du demandeur
RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	800€ TTC	- A charge du demandeur
Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

### HONORAIRES AU FORFAIT

Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité) Gestion des Diagnostics : DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, méréule, radon, surface Loi Boutin, PEB aérodrome	Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
Aide à la Déclaration de revenus fonciers (ventilation des charges, taxes)	Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs	Forfait de 120 € TTC par avis
Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion)	Forfait de 120 € TTC par immeuble
Déclaration individuelle de TVA	Forfait de 260 € TTC par an

### HONORAIRES A LA VACATION HORAIRE (100€ HT soit 120€ TTC / heure)

- Représentation aux Commissions Conciliation – Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
  - Précontentieux – contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, à charge du demandeur.

### HONORAIRES TRAVAUX

Gestion administrative des travaux	Frais de dossier 120€
Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire (rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements)	Inférieur à 500€ offert De 501€ à 1000€ : forfait de 60€ TTC à partir de 1001€ : 10% de la facture

\*calcul des honoraires sur la base de la facture  
Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.

## VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT DE VENTE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...). Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Terrains à bâtir ou locaux commerciaux : Une majoration de ce barème de 2 points peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) : Honoraires à la charge du promoteur. Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

## LOCATIONS SAISONNIERES (Recherche du locataire)

- Locations saisonnières et locations inférieures à un an (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)  
**15,13% TTC du loyer** net de charges de la période couverte par le contrat
- Locations supérieures à un an (HONORAIRES PARTAGES PAR MOITIE ENTRE LE PROPRIETAIRE ET LE LOCATAIRE)  
**12% TTC du loyer** hors charges annuel

## GESTION LOCATIVE SAISONNIERE (Honoraires de gestion courante)

- Locations saisonnières par lot isolé (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)  
**8,07% TTC du montant total du loyer** net de charges
- Locations supérieures à 6 mois par lot isolé (HONORAIRES A CHARGE DU PROPRIETAIRE)  
**8,50% TTC du montant des encaissements**

## GESTION DE CLEFS

	ACCUEIL REMISE DES CLEFS	FORFAIT PRISE EN CHARGE COMPLETE
Jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	45€ TTC	120€ TTC
De 21 à 30 m <sup>2</sup>		134€ TTC
De 31 à 59 m <sup>2</sup>		165€ TTC
60 m <sup>2</sup> et plus		198€ TTC
Chalet		260€ TTC

## SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS (Honoraires de gestion courante)

Par lot principal et par an : **entre 180 et 220€ HT**

## PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5)	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
LOCAUX DE DROIT COMMUN - LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS	
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit <b>10 % TTC*</b>
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING...	6.67 % HT, soit <b>8 % TTC*</b>
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit <b>10 % TTC*</b>
<b>ASSURANCES – GARANTIES</b>	
GLI – DI : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES	<b>3.00 % TTC*</b>
Défense et recours	*Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
PNO BAILLEUR : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> <b>110€ TTC / an</b> (tarif préférentiel à partir du 3e lot privatif 90€)
<b>PRESTATIONS PARTICULIERES</b>	
Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux...	Sur demande et devis (100 € HT- <b>120 € TTC /heure</b> )
Gestion des contrats d'assurance	

## RÉDACTION DES BAUX

Honoraires forfaitaires par acte : **100€ TTC** (honoraires partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire)

## RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8 € TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur – ZONE TENDUE
	8 € TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – ZONE NON TENDUE
	10€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire – ZONE TENDUE
Etat des lieux	3 € TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur
	3 € TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
Locaux de droit commun		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Locaux commerciaux /professionnels		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	Sur devis avec un forfait minimum de 800€	- Bailleur
Etat des lieux	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Autres locaux : garage, parking, entrepôt...	150 € TTC	- Bailleur
	150 € TTC	- Locataire
AVENANT A BAIL	300€ TTC	- A charge du demandeur
RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	800€ TTC	- A charge du demandeur
Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

## HONORAIRES AU FORFAIT

Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité)	Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
Gestion des Diagnostics : DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, méréule, radon, surface Loi Boutin, PEB aérodrome	
Aide à la Déclaration de revenus fonciers (ventilation des charges, taxes)	Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs	Forfait de 120 € TTC par avis
Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion)	Forfait de 120 € TTC par immeuble
Déclaration individuelle de TVA	Forfait de 260 € TTC par an

## HONORAIRES A LA VACATION HORAIRE (100€ HT soit 120€ TTC / heure)

- Représentation aux Commissions Conciliation – Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
  - Précontentieux – contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, à charge du demandeur.

## HONORAIRES TRAVAUX

Gestion administrative des travaux	Frais de dossier 120€
Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire (rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements)	Inférieur à 500€ offert De 501€ à 1000€ : forfait 60€ TTC à partir de 1001€ : 10% de la facture

\*calcul des honoraires sur la base de la facture

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.



## TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

pour les agences de Chambéry, Challes-les-Eaux et Albertville

### VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT RÉUSSITE	MANDAT SIMPLE
<b>Jusqu'à 50 000€</b>	Forfait de 4 000€ TTC	Forfait de 4 000€ TTC
<b>De 50 001 à 100 000€</b>	7% TTC du prix de vente	8% TTC du prix de vente
<b>De 100 001 à 200 000€</b>	6% TTC du prix de vente	7% TTC du prix de vente
<b>De 200 001 à 300 000€</b>	5% TTC du prix de vente	6% TTC du prix de vente
<b>De 300 001 à 700 000€</b>	4% TTC du prix de vente	5% TTC du prix de vente
<b>A partir de 700 001€</b>	3,5% TTC du prix de vente	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

#### Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

#### Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :

**Honoraires à la charge du promoteur.** Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

#### Avis de valeur :

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC



## TARIF DES HONORAIRES ET FRAIS

pour les agences d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac

### VENTE (Transaction Immobilière)

	MANDAT DE VENTE
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 4 000€ TTC
De 50 001 à 100 000€	8% TTC du prix de vente
De 100 001 à 200 000€	7% TTC du prix de vente
De 200 001 à 300 000€	6% TTC du prix de vente
De 300 001 à 700 000€	5% TTC du prix de vente
A partir de 700 001€	4,5% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur, sauf clause contraire stipulée dans le mandat de vente pour certains cas spécifiques (ex. succession...).

Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

#### Terrains à bâtir ou locaux commerciaux :

Une majoration de ce barème de **2 points** peut être appliquée pour les dossiers nécessitant un support particulier (certificat d'urbanisme, assistance technique...)

#### Immeubles à usage d'habitation neuf (VEFA) :

**Honoraires à la charge du promoteur.** Le taux d'honoraires est fixé dans le cadre du contrat de commercialisation avec le promoteur.

#### Avis de valeur :

Avis de valeur d'un bien : 250 € TTC

## ACTIVITE « GESTION LOCATIVE »

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

### HONORAIRES TTC

LOCAUX D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 06/07/1989 Art.5) LOCAUX DE DROIT COMMUN LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS	6.00 % HT, soit <b>7.20 % TTC*</b>
LOCAUX MEUBLES	8.33 % HT, soit 10 % TTC*
AUTRES LOCAUX : GARAGE, PARKING, ENTREPOT...	6.67 % HT, soit 8 % TTC*
IMMEUBLES ENTIERS	8.34 % HT, soit 10 % TTC*
<u>ASSURANCES - GARANTIES</u> ⚡ <b>GLI - DI</b> : GARANTIE DES LOYERS et DETERIORATIONS IMMOBILIERES Défense et recours	<b>3.00 % TTC*</b> *Ces taux sont calculés sur les sommes appelées au locataire
⚡ <b>PNO BAILLEUR</b> : ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	<i>Lot privatif Habitation</i> <b>120€ TTC /an/lot</b> Tarif préférentiel (dès 3 lots privatifs) 90€ TTC /an/lot
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u> ↔ Rédaction de bail, état des lieux, frais dossier contentieux... ↔ Gestion des contrats d'assurance	Sur demande et devis <b>(100€ HT - 120€ TTC /heure)</b>

### RECHERCHE DE LOCATAIRES ET LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION

<b>Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 06/07/1989 Art.5) - Barème Loi ALUR (du 24/03/2014)</b>		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	8.07€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur - <b>ZONE NON TENDUE</b>
	10.09€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur - <b>ZONE TENDUE</b>
	8.07€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire - <b>ZONE NON TENDUE</b>
	10.09€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire - <b>ZONE TENDUE</b>
Etat des lieux	3.03 € TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur
	3.03 € TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
<b>Locaux de droit commun</b>		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	UN MOIS DE LOYER	- Bailleur
	UN MOIS DE LOYER	- Locataire
Etat des lieux	3.03€ TTC le m <sup>2</sup>	- Bailleur
	3.03€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
<b>Locaux commerciaux /professionnels</b>		
Entremise et négociation - Publicité	3% du loyer annuel	- Bailleur
Visite, constitution de dossier locataire et rédaction du bail	28% du loyer annuel HC	- Réparti entre le Bailleur et le preneur
		- Bailleur
Etat des lieux	3.03€ TTC le m <sup>2</sup> 3.03€ TTC le m <sup>2</sup>	- Locataire
		- Bailleur
<b>Autres locaux</b> : garage, parking, entrepôt...	150 € TTC	- Bailleur
	150 € TTC	- Locataire
AVENANT A BAIL	300€ TTC	- A charge du demandeur
RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL	1000€ TTC	- A charge du demandeur
<u>PRESTATIONS PARTICULIERES</u> - Toute demande particulière	Vacation Horaire	- Bailleur

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.  
Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%

## CATALOGUE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### Honoraires au forfait

- Constitution du dossier de Location (Décence, habitabilité)  
Gestion des Diagnostics : *DPE, ERP, état installations électriques, gaz, plomb, amiante, mэрule, radon, surface LoiBoutin, PEB аэrodrome* - Forfait de 40 € TTC par bien immobilier
- Aide à la Déclaration de revenus fonciers  
(*ventilation des charges, taxes*) - Forfait de 65 € TTC par immeuble et par an
- Gestion des Avis et Oppositions à tiers détenteurs - Forfait de 120 € TTC par avis
- Mutation des lots (succession, donation, vente, fin de gestion) - Forfait de 120 € TTC par immeuble
- Déclaration individuelle de TVA - Forfait de 260 € TTC par an

### Honoraires à la vacation horaire

**100 € HT soit 120 € TTC / HEURE**

- Représentation aux Commissions Conciliation - Médiation
- Gestion d'un dossier de Surendettement Banque France
- Gestion et suivi d'un dossier contentieux ou de sinistre
  - . Précontentieux - contentieux (huissier) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - . Contentieux (avocat) - Forfait minimum de 150 € TTC
  - . Sinistres d'assurances et représentation aux expertises - Forfait minimum de 150 € TTC
- Dossier de demande de subvention, financement (BPI, ANAH, CALPACT...)
- Toute mission particulière, qui est à charge du demandeur.

### Honoraires travaux

- Gestion administrative des travaux  
(appels d'offre et demande de devis) - Frais de dossier 120€
- \*Gestion des travaux avec accord préalable du propriétaire - Inférieur à 500€ offert  
(rénovation, mise aux normes, mise en sécurité des logements) - De 501€ à 1000€ tarif 60€  
- au-delà tarif 10% des travaux facturés

*\*calcul des honoraires sur la base des travaux effectivement facturés*

Ces honoraires de base peuvent être majorés d'un commun accord entre les parties en fonction de la spécificité et de la complexité du dossier.  
*Tarif au 01/01/2026 - Honoraires TTC au taux de TVA actuellement en vigueur de 20%*